

MINISTERE DES MINES

Lo Ministre

## Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Avec l'assurance de ma haute considération) C/º Hôtel du Gouvernement
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des PT & NTIC
- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et Affaires Coutumières
- Monsieur le Vice-Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Secrétaire Général des Mines (TOUS) à KINSHASA/GOMBE
- Honorable la Questeur de l'Assemblée Nationale '
- National Juvénal Député Honorable MUNUBO C/º Palais du Peuple (TOUS) à KINSHASA/LINGWALA
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu
- Monsieur le Vice-Gouverneur du Nord-Kivu
- Monsieur le Ministre Provincial en charge des Mines
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines et Géologie (TOUS) à GOMA
- Monsieur l'Administrateur du Territoire de Walikale à WALIKALE

Objet: Signature du Protocole d'Accord entre MPC/Alphamin et les des Représentants communautés locales territoire de Walikale.

## Messieurs:

- Le Directeur Général de Alphamin/MPC
- · Le Président des Communautés locales du Territoire de Walikale

(TOUS) à KINSHASA

3994 niveau, Immeuble Gecamines (ex.SOZACOM), Boulevard du 30 Juin, Kinshas Tél. (00243) 01 - 510 - 4771 Site Web : www.mines.rdc.cd

## Messieurs,

Je vous rappelle qu'à l'issue de la réunion tenue à Kinshasa, le 09 mars 2015, sous ma direction, en mon Cabinet, nous avons pris tous des engagements et nous nous sommes fixés des échéances pour leur mise en exécution, principalement la signature du protocole d'Accord entre Alphamin/MPC et les Communautés locales du Territoire de Walikale d'une part et le lancement du processus de traçabilité des minerais du Territoire de Walikale en vue de leur exportation vers le marché international d'autre part. Les instructions vous transmises par ma lettre n° CAB.MIN/MINES/01/0339/2015 du 12 mars 2015 dont copie en annexe sont claires. Je la transmets, à titre de rappel.

Pour ma part, j'estime que le Gouvernement, par le biais du Ministère des Mines, a rempli ses obligations, à savoir sept (07) sites miniers ont été qualifiés et validés « vert » et le processus de traçabilité des minerais du Territoire de Walikale a été lancé le 07 avril 2015 par le Gouverneur du Nord-Kivu, au nom du Gouvernement.

S'agissant de la signature du protocole d'Accord entre la Société Alphamin/MPC et les Représentants des Communautés locales du Territoire de Walikale, il a été convenu que chaque partie puisse réexaminer le Protocole en y apportant des éventuels amendements, le délai du dépôt des amendements en mon Cabinet est largement dépassé. La Société Alphamin/MPC s'est déjà exécutée. Un dernier délai est accordé aux représentants des Communautés locales du Territoire de Walikale jusqu'au 05 mai 2015 à 12 heures.

J'invite donc toutes les parties au sens de responsabilité et du respect de la parole donnée afin de faciliter le démarrage de l'exploitation minière industrielle à Bisié, gage du développement durable dans le territoire de Walikale. Je rappelle à la Société Alphamin l'obligation de mettre sur pied une police industrielle dont la date était au 30 juin courant.

